

## La construction neuve de logements résultats à fin décembre 2017

La barre des 40 000 logements commencés est franchie en Nouvelle-Aquitaine. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis fin 2011. Tous les types de logements suivent cette tendance et plus particulièrement le segment de la maison individuelle, en augmentation de 16 % sur un an pour l'ensemble de la région.

Commencés

+ 10 %

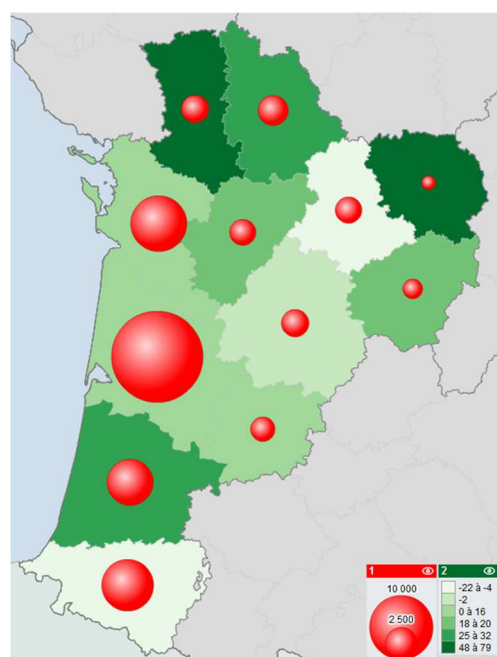
Autorisations

+ 8 %

Construction

### Nombre de logements commencés

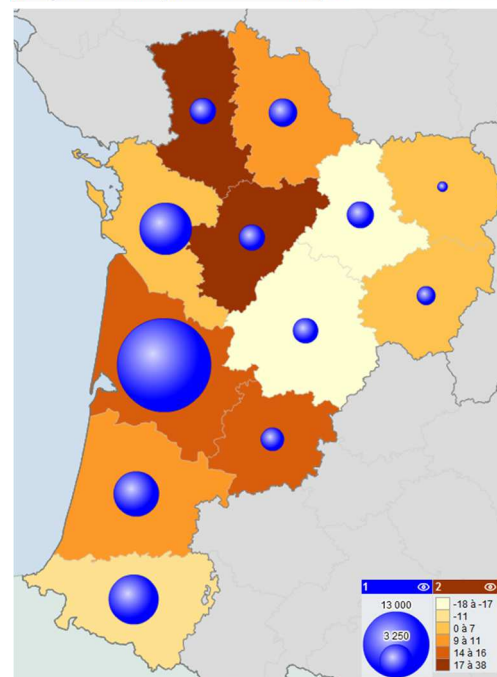
de janvier à décembre 2017		Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine
individuels purs	Nombre <sup>1</sup>	17 635	125 005
	évolution <sup>2</sup>	16%	15%
individuels groupés	Nombre <sup>1</sup>	4 519	37 068
	évolution <sup>2</sup>	2%	9%
collectifs et en résidence	Nombre <sup>1</sup>	18 329	244 814
	évolution <sup>2</sup>	7%	19%
Total logements	Nombre <sup>1</sup>	40 483	406 887
	évolution <sup>2</sup>	10%	17%



■ 1 - logements commencés (au cours des 12 derniers mois) ■ 2 - évolution sur 12 mois (en %)

### Nombre de logements autorisés

de janvier à décembre 2017		Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine
individuels purs	Nombre <sup>1</sup>	20 366	143 156
	évolution <sup>2</sup>	16%	14%
individuels groupés	Nombre <sup>1</sup>	5 624	48 900
	évolution <sup>2</sup>	2%	4%
collectifs et en résidence	Nombre <sup>1</sup>	20 517	289 668
	évolution <sup>2</sup>	2%	7%
Total logements	Nombre <sup>1</sup>	46 507	481 724
	évolution <sup>2</sup>	8%	9%



■ 1 - logements autorisés (au cours des 12 derniers mois) ■ 2 - évolution sur 12 mois (en %)

<sup>1</sup> - les logements retenus correspondent à une création de surface

<sup>2</sup> - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées à fin décembre 2017

LOGEMENTS COMMENCES								
de janvier à décembre 2017	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>
16 - Charente	816	18%	216	50%	258	11%	1 290	20%
17 - Charente-Maritime	3 095	23%	844	28%	2 021	3%	5 960	16%
19 - Corrèze	555	33%	73	-28%	110	1%	738	18%
23 - Creuse	168	2%	25	47%	164	> +200 %	357	79%
24 - Dordogne	1 116	2%	181	-8%	130	-25%	1 427	-2%
33 - Gironde	5 073	19%	1 537	-17%	9 359	8%	15 969	8%
40 - Landes	1 968	17%	533	35%	1 572	57%	4 073	32%
47 - Lot-et-Garonne	672	9%	173	-4%	286	17%	1 131	8%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 599	11%	336	-28%	3 163	-7%	5 098	-4%
79 - Deux-Sèvres	817	6%	187	123%	393	> +200 %	1 397	48%
86 - Vienne	1 010	18%	263	7%	447	63%	1 720	25%
87 - Haute-Vienne	746	10%	151	42%	426	-53%	1 323	-22%
<b>TOTAL Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>17 635</b>	<b>16%</b>	<b>4 519</b>	<b>2%</b>	<b>18 329</b>	<b>7%</b>	<b>40 483</b>	<b>10%</b>

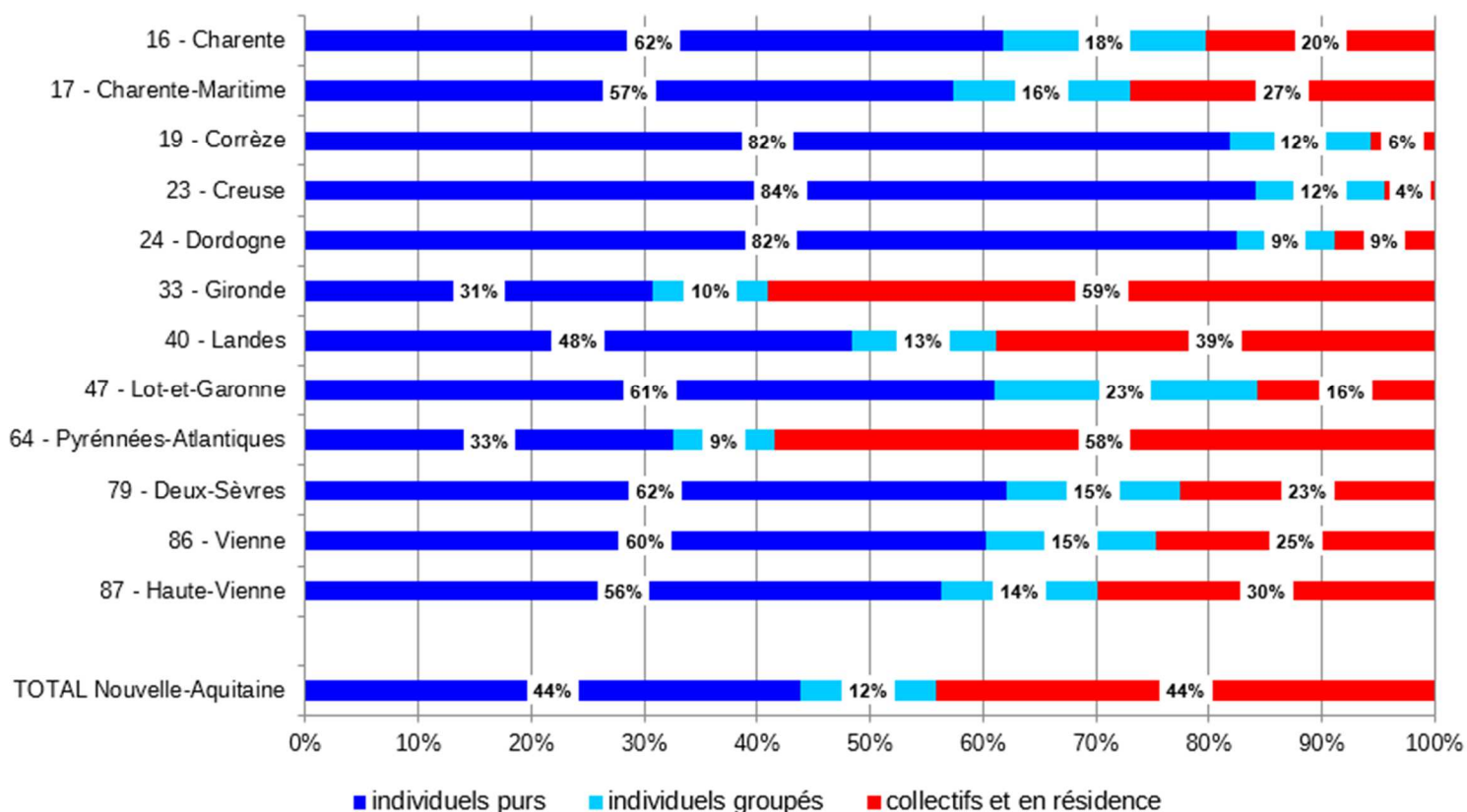
LOGEMENTS AUTORISES								
de janvier à décembre 2017	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>	Nombre <sup>1</sup>	évolution <sup>2</sup>
16 - Charente	925	16%	271	32%	303	10%	1 499	17%
17 - Charente-Maritime	3 534	23%	962	4%	1 649	-16%	6 145	7%
19 - Corrèze	631	24%	96	32%	44	-69%	771	6%
23 - Creuse	190	-3%	26	18%	10	0%	226	0%
24 - Dordogne	1 182	-12%	123	-55%	127	2%	1 432	-18%
33 - Gironde	6 193	23%	2 059	4%	11 876	15%	20 128	16%
40 - Landes	2 237	17%	584	-16%	1 778	15%	4 599	11%
47 - Lot-et-Garonne	735	1%	281	51%	190	35%	1 206	14%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 833	14%	501	-12%	3 289	-20%	5 623	-11%
79 - Deux-Sèvres	927	13%	231	34%	337	> +200 %	1 495	38%
86 - Vienne	1 077	8%	271	7%	441	10%	1 789	9%
87 - Haute-Vienne	902	12%	219	62%	473	-52%	1 594	-17%
<b>TOTAL Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>20 366</b>	<b>16%</b>	<b>5 624</b>	<b>2%</b>	<b>20 517</b>	<b>2%</b>	<b>46 507</b>	<b>8%</b>

<sup>1</sup> - les logements retenus correspondent à une création de surface

<sup>2</sup> - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

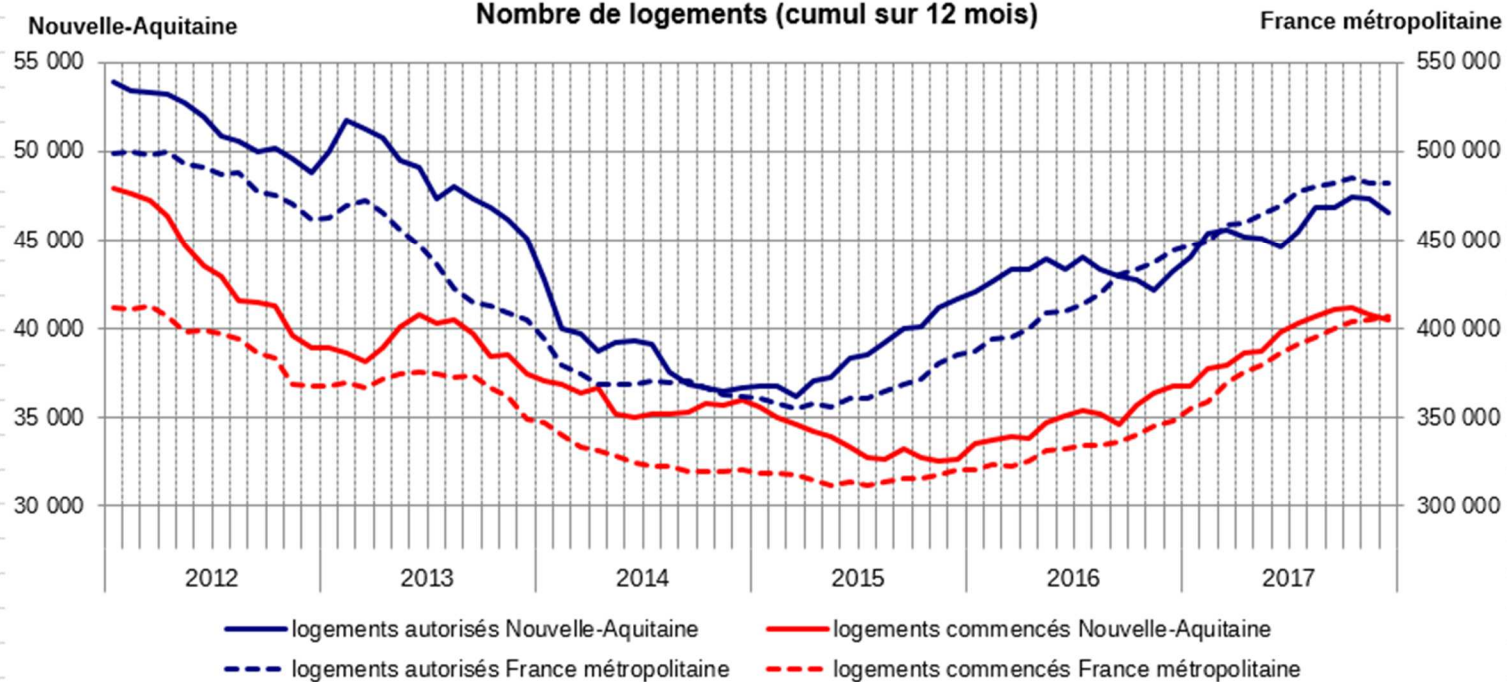
Source : SDES - Sit@del2 en dates réelles estimées à fin décembre 2017

### Part des logements autorisés par type et par département (au cours des 12 derniers mois)



Source : Sit@del2 en dates réelles estimés à fin décembre 2017

### Nombre de logements (cumul sur 12 mois)



Source : Sit@del2 en dates réelles estimés à fin décembre 2017

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier (permis commencés) transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Ces estimations sont ajustées tous les mois. Ainsi, un résultat à un instant  $t$  peut être révisé les mois suivants. Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES. (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>).

On distingue les logements individuels (purs ou groupés), les logements collectifs (appartements) et les logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.). Ces derniers se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

## Pour en savoir plus

Les résultats pour la région sont téléchargeables en ligne à l'adresse suivante (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction-r593.html>).

Les séries nationales de données depuis 2000 sont disponibles sur le site du SDES : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique construction / logements).

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine**

**Directeur de publication** : Patrice Guyot

**Rédacteur** : William Chateauvieux  
Mission Connaissance et Analyse des Territoires  
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

**Courriel** : [poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

**ISSN** : en cours